

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 077-26
Le 4 juin 2026

Rajustement de contrat final
Seabridge Gold Inc. (SEA)
Scission d'actions

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Seabridge Gold Inc. (« Seabridge » ou la « société ») (TSX:SEA, NYSE:SA) a finalisé l'opération de scission de Valor Gold ('Valor') annoncée précédemment, au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, prenant effet le 3 juin 2026.

Dans le cadre de cette cession, les actionnaires de Seabridge (anciennes actions Seabridge) recevront 1 nouvelle action ordinaire de Seabridge (nouvelles actions) et 1 action Valor pour chaque tranche d'environ 1,957 action Seabridge détenue. Une circulaire de suivi sera publiée pour traiter de l'attribution des actions fractionnaires et préciser la procédure d'arrondi.

Il est prévu que la négociation des anciennes actions de Seabridge soit suspendue à la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 4 juin 2026. Les nouvelles actions de Seabridge seront cotées sous le nouveau code CUSIP 811927102 à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 5 juin 2026. Le symbole 'SEA' restera en vigueur à la Bourse de Toronto.

CDCC - Détails du rajustement - Options:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Seabridge Gold Inc. seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 5 juin 2026
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** SEA deviendra SEA1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR SEA1 CONTRAT:**
 - 100 actions (nouvelle) Seabridge (SEA)
 - 51 actions de Valor(VGC) (100x0,510986)
 - Une contrepartie en espèces d'environ 0.0986 (100X 0,000986). Une circulaire sera publiée pour confirmer le montant

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 200 000 contrats.

- **CUSIP :**
 - 811927 10 2 (SEA)
 - 919921 10 6 (VGC)

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le changement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 5 juin 2026, les séries existantes de la classe d'options SEA seront transférées à la classe d'options SEA1 qui constitue le nouveau livrable

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
SEA	SEA1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Jean-Francois Royal
 Directeur - Opérations de marché sur dérivés